Nathalie ROUSSET

Présidente de la commission territoriale
Allier Loire amont

Sdage et programme de mesures 2022 – 2027

Atelier Quantité

- Qualité
- Milieux aquatiques
- Quantité
- Inondations
- Littoral

Quantité

Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ?
Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?

Quantité des eaux

Chapitre 7

Quantité

7 : Maîtriser les prélèvements d'eau

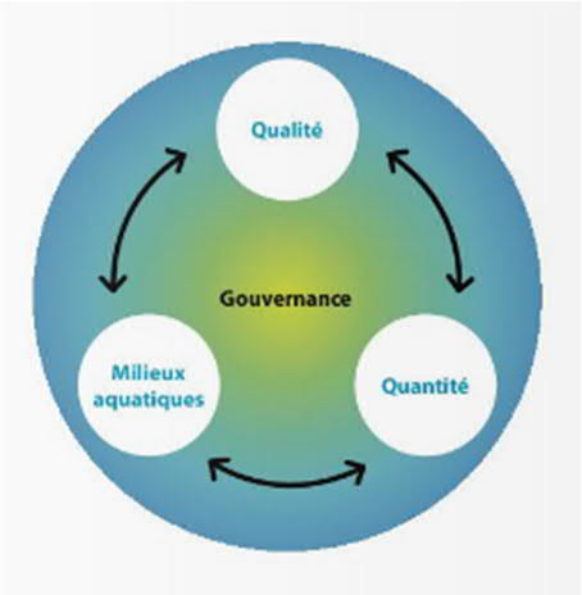

Quantité des eaux

Chapitre 7

Quantité

Les enjeux auxquels répond le Sdage

- Anticiper et approfondir la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau
- Assurer l'équilibre entre les besoins des milieux et la satisfaction de tous les usages, économiser l'eau et gérer les prélèvements :

  - Prévenir l'apparition de déficits quantitatifs et revenir à l'équilibre en zones déficitaires

  - Encadrer les conditions de prélèvement pour le stockage hivernal
- Anticiper et gérer les situations de crise

Quantité des eaux

Chapitre 7

Quantité

Gestion équilibrée de la ressource en eau				
Gestion structurelle				G. de crise
	Gestion étiage		Gestion hivernale	
7A - Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	7B - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage	7C - Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4	7D - Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par le stockage hivernal	7E - Gérer la crise

Quantité des eaux

Chapitre 7

Quantité

- **40% des cours d'eau** de la commission territoriale Allier-Loire amont sont soumis à des pressions hydrologiques significatives.

  La pression hydrologique est calculée à partir :

  - du taux d'exploitation : prélèvements en cours d'eau et nappes
  - du taux d'évaporation au niveau des plans d'eau

- Un constat de sécheresses successives les dernières années

Quantité des eaux

Chapitre 7

Quantité

Prélèvements

11% des ME avec 1 pression élevée

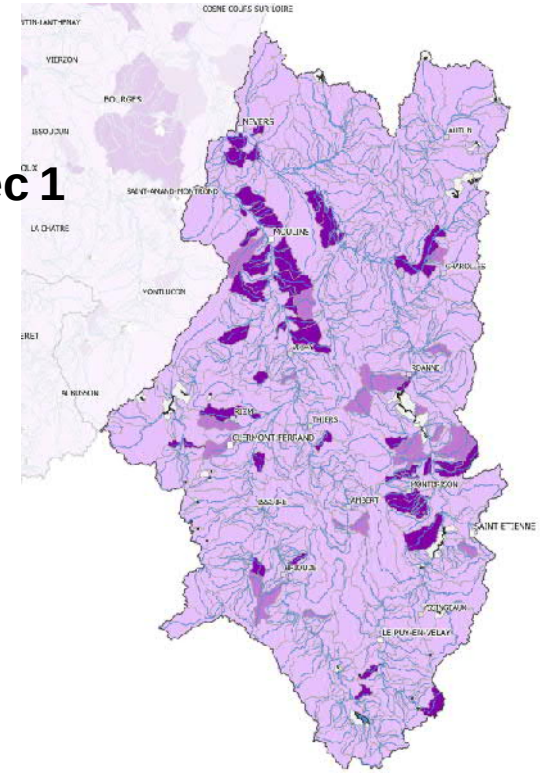

Plans d'eau (interception des flux et évaporation)

36% des ME avec 1 pression élevée

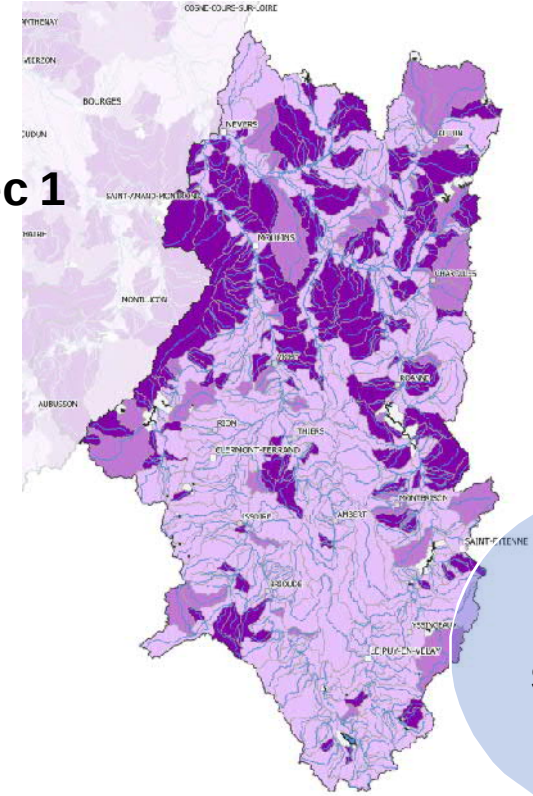

Masses d'eau superficielles

Forum de l'eau

Quantité des eaux

Chapitre 7

Quantité

Des prélèvements pour les différents usages qui peuvent être localement importants.

La problématique de l'évaporation par les plans d'eau renvoie à la stratégie abordée dans le volet milieux aquatiques.

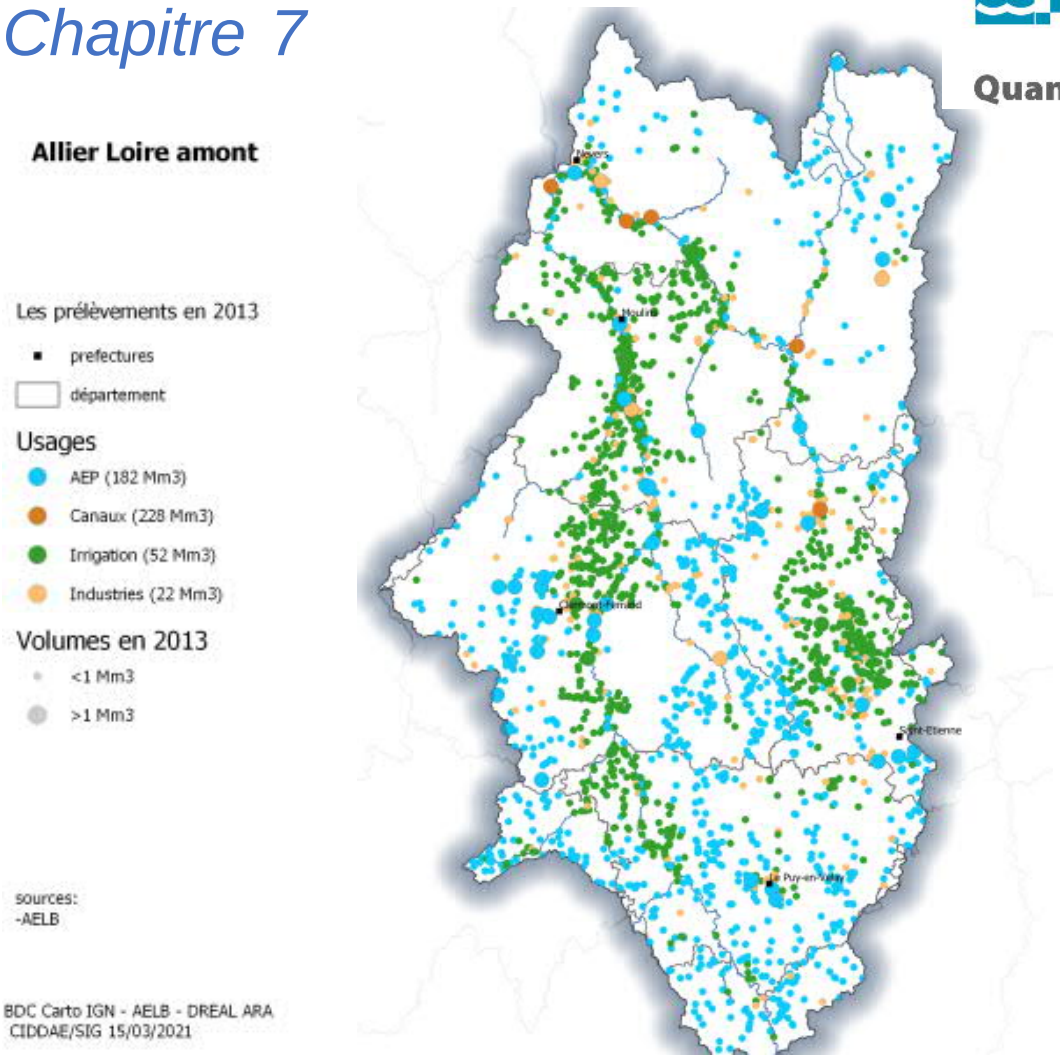

Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau (7A)

Quantité

- Une gestion basée sur le respect d'objectifs de débits (DOE) et de piézométrie (POE) (7A1)

- Des analyses « hydrologie, milieux, usages, climat » (HMUC) pouvant être menées au sein des CLE de SAGE pour améliorer la connaissance et adapter les modalités de gestion de la ressource (7A2)

HYDROLOGIE
MILIEUX
USAGES
CLIMAT

- Des économies d'eau à promouvoir pour tous les usages : évolution de pratiques, adaptation des assolements, amélioration de l'efficience,... (7A3 à 7A5)

Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau (7A)

Quantité

Les principales évolutions :

Renforce la prise en compte du changement climatique (7A)

Précise l'importance d'économiser l'eau dans les réseaux d'eau potable (7A-5) – rôle des schémas de distribution AEP comprenant une étude patrimoniale

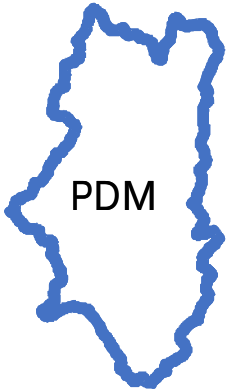

Poursuivre la réalisation d'études HMUC sur l'ensemble du territoire, et prioritairement sur les territoires marqués par des pressions hydrologiques ou connaissant des conflits d'usage.

Mieux comprendre les interactions cours d'eau / nappe souterraines (Plaine d'Allier, Limagne, Plaine du Forez…)

Mettre en œuvre des PTGE a minima sur les Sage Allier aval et Loire en Rhône Alpes permettant l'émergence de solutions d'économies d'eau pour les différents usages

Assurer l'équilibre à l'étiage (7B)

Quantité

<u>Propositions de zonages :</u>

7B-2 : Bassins avec une augmentation plafonnée des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif

7B-3 : Bassins avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif

7B-4 : Bassin réalimenté nécessitant de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif

7B-5 : Axes réalimentés par soutien d'étiage, avec, à l'étiage, des prélèvements globalement plafonnés au volume antérieurement prélevé.

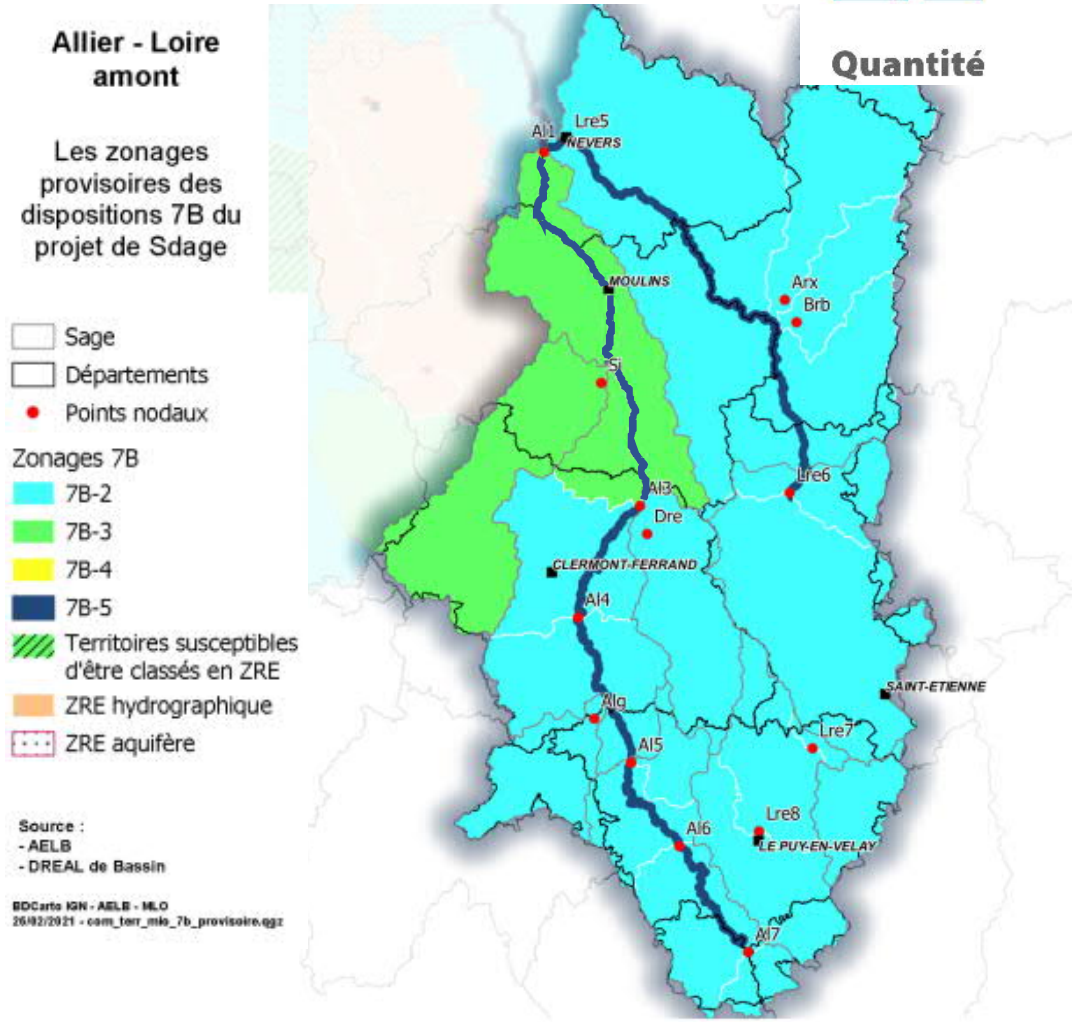

Assurer l'équilibre à l'étiage (7B)

Quantité

Les principales évolutions :

Gagne en réactivité, en proposant de tenir compte des résultats des analyses HMUC dès qu'elles sont validées par la CLE du Sage (7B)

Renforce la prévention de l'apparition d'un déficit quantitatif en plafonnant les prélèvements à l'étiage au niveau actuel sur l'ensemble des axes réalimentés par soutien d'étiage (7B-5) et sur 15 nouvelles zones nodales (7B-3), dont 2 sur la commission Allier Loire amont (Allier aval et Sioule).

Les travaux qui seront réalisés dans le cadre des études HMUC et des PTGE contribueront à la mise en œuvre cohérente des mesures 7B.

Encadrement des conditions de prélèvement hivernales pour le stockage (7D)

Quantité

Le stockage hivernal :

- Une solution envisageable en complément de programmes d'économies d'eau et en tenant compte de l'impact sur les milieux (7D)
- Un cadre pour les réserves de substitution (7D-3)
- Un encadrement spécifique des prélèvements hivernaux en cours d'eau (7D-5 à 7D-7) s'appliquant sur les zones en ZRE et 7B-4, et recommandé sur le reste du bassin : période, débits, conditions, etc.
- Un emplacement réglementé (autres dispositions du SDAGE mais aussi Code de l'environnement, SAGE, etc.)

Encadrement des conditions de prélèvement hivernales pour le stockage (7D)

Quantité

Les principales évolutions :

Actualise les critères pour constituer des réserves de substitution, dans le cadre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (7D-3),

Prévoit un volet de recherche de sobriété et d'optimisation des différents usages de l'eau : économies d'eau, maîtrise des consommations, diagnostics, amélioration de l'efficience de l'eau et modernisation des réseaux.

Précise la période de référence pour définir le volume de substitution : sur les 5 à 10 dernières années (7D-3 et Glossaire)

Quantité des eaux

Chapitre 7

Quantité

Ces priorités sont l'objet de la consultation

Ces priorités :

- **Les partagez vous ?**
- **Sont-elles assez ambitieuses ?**
- **Répondent-elles aux enjeux quantité de votre territoire ?**
- **Voudriez vous les reformuler ou en ajouter d'autres ?**